



DISTRICT DE VENDEE DE
FOOTBALL

Commission Départementale
de Détection et
Fidélisation des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 2 – SAISON 2017/2018

Réunion du Mardi 29 mai 2018

* * *

Sont présents : MM. Bernard CHOPIN, Francis FRADET, Ismaël GAUTIER et Marcel GERY

Assiste : M. Alban BLANCHARD, Responsable du Pôle.

Sont excusés : MM. Pascal BESSON (absent) et Francis MEUNIER (réunion CDA).

1. APPROBATION DU DERNIER PV

La Commission adopte à l'unanimité le PV du 30 janvier 2018.

2. INTERNATS 2018-2019

Les dates de stages en internat pour devenir arbitre officiel, proposées par la CDA pour la saison 2018-2019 à Nieul sur l'Autise, sont ainsi fixées :

- **19 – 20 – 21 octobre 2018** à NIEUL SUR L'AUTISE + 1 JOURNEE OBLIGATOIRE LE samedi 27 octobre 2018 à LA ROCHE SUR YON : MAJEURS + 18 ANS
- **16 – 17 et 18 novembre 2018** à NIEUL SUR L'AUTISE + 1 JOURNEE OBLIGATOIRE LE samedi 24 novembre 2018 à LA ROCHE SUR YON : MINEURS – 18 ANS
- **11 – 12 et 13 janvier 2018** à NIEUL SUR L'AUTISE + 1 JOURNEE OBLIGATOIRE LE samedi 18 janvier 2019 à LA ROCHE SUR YON : MIXTE

3. CHALLENGE "OBJECTIF ARBITRAGE"

La Commission constate avec satisfaction l'enregistrement sur FootClubs de 132 référents en arbitrage, les "Mr Arbitrage" du club, sur les 149 clubs vendéens. Elle apprécie cette démarche des clubs qui respectent ainsi l'article 44 du Statut de l'Arbitrage.

La Commission prend connaissance des 39 rapports d'activité reçus à ce jour. Elle regrette le peu d'enthousiasme des clubs qui se privent ainsi d'une possible qualification pour le challenge. En effet, l'envoi de ce rapport permet au club de postuler à l'attribution du challenge "Objectif Arbitrage".

Parmi les clubs qui ont présenté des candidats admis arbitres officiels à l'issue des stages en internat, certains ne peuvent concourir à ce challenge par omission de déclaration d'un référent en arbitrage, par omission du rapport d'activités ou par négligence de leurs arbitres qui ne respectent pas leurs obligations (quotas de matches insuffisants, non-participation aux stages obligatoires, ...).

La Commission déplore sincèrement cette situation qui limite singulièrement le nombre de postulants au Challenge.

Compte tenu de ces observations, la Commission établit la liste des 3 clubs qui peuvent être récompensés. Cette liste est diffusée sous réserve de validation par le Bureau du District.

- F.C. FALLERON FROIDFOND
- LES FARFADETS ST PAUL EN PAREDS
- F.C. TALMONDAIS

4. QUESTIONS DIVERSES

Le Président de la Commission présente un projet d'initiation à l'arbitrage des U13 par les joueurs eux-mêmes. Ce dispositif sera élaboré en collaboration avec les techniciens du District, la Commission Départementale de l'Arbitrage et la Commission Sportive concernée par les U13.

Le Président,
Marcel GERY

Le Secrétaire,
Francis FRADET